



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 9 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour porter ce qui suit à votre aimable attention.

Le conflit en Syrie a fait le lit de plusieurs organisations terroristes qui font peser de nombreuses menaces sur la région et au-delà. Mon gouvernement n'a ménagé aucun effort pour remédier à la situation en Syrie dans le respect de toutes les résolutions applicables du Conseil de sécurité, notamment en luttant contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le 9 octobre 2019, conformément au principe du droit de légitime défense consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, la Turquie a lancé l'opération Source de paix pour contrer la menace terroriste imminente, assurer la sécurité de ses frontières, neutraliser les terroristes en commençant par ceux qui opèrent dans les régions limitrophes du territoire turc et libérer les Syriens de la tyrannie de la branche syrienne du PKK, le PKK/PYD/YPG, et de Daech.

En Turquie, la sécurité nationale est menacée de manière directe et imminente par les organisations terroristes qui opèrent à l'est de l'Euphrate en Syrie, au premier rang desquelles Daesh et le PKK/PYD/YPG.

L'organisation terroriste PKK/PYD/YPG a continué de s'enraciner dans le nord-est de la Syrie et représente aujourd'hui une grave menace pour la sécurité régionale et internationale et pour l'intégrité territoriale de la Syrie.

Des groupes du PKK/PYD/YPG qui opèrent près des frontières turques dans le nord-est de la Syrie continuent notamment de faire peser une menace directe et imminente sur notre pays en ayant recours à des tirs de harcèlement visant les postes-frontières turcs, à des tireurs embusqués et à des armes de pointe telles que des missiles antichars guidés. Ils ont notamment introduit clandestinement des engins explosifs, des armes et des munitions en Turquie pour donner les moyens aux groupes affiliés au PKK qui opèrent sur le territoire turc, mais aussi à ceux qui opèrent dans les régions d'Afrin et de Bab de perpétrer des attentats terroristes meurtriers contre des innocents, qu'ils soient syriens ou turcs. À notre grand regret et en dépit de notre bonne volonté, les négociations menées avec les États-Unis pour créer une zone de sécurité sans terroristes dans le nord-est de la Syrie, le long de la frontière turco-syrienne, afin de répondre aux légitimes préoccupations de la Turquie en matière de sécurité n'ont pas abouti.



Comme lors de nos précédentes opérations de lutte antiterroriste, notre réponse sera proportionnée, mesurée et responsable.

L'opération ne ciblera que les terroristes et leurs abris, refuges, sites, armes, véhicules et matériel. Toutes les précautions sont prises pour éviter qu'elle ne fasse de victimes collatérales parmi les civils. Tous les mécanismes de désescalade sont prêts à être utilisés afin d'atténuer les risques et d'éviter les accidents involontaires ou les tirs fratricides contre les éléments des pays alliés ou partenaires présents sur le terrain pour lutter contre Daech.

L'opération Source de paix s'impose aussi compte tenu de la responsabilité qui incombe aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, en application des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2170 \(2014\)](#), [2178 \(2014\)](#), [2249 \(2015\)](#) et [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

De plus, l'accord d'Adana signé le 20 octobre 1998 par la République turque et la République arabe syrienne autorise la Turquie à lutter contre toutes les formes de terrorisme émanant du territoire syrien et des repaires qui y sont établis, en toute efficacité et célérité.

Cette opération vient appuyer les mesures prises pour faciliter le retour librement consenti et en toute sécurité des déplacés syriens dans leur région d'origine ou dans une autre région de leur choix en Syrie, conformément au droit international et en coordination avec les organismes des Nations Unies concernés.

Je tiens à souligner une fois de plus que c'est pour défendre et honorer ces principes fondamentaux que la Turquie, qui est résolument attachée à l'intégrité territoriale et à l'unité politique de la Syrie, a pris une telle mesure. Par l'opération Source de paix, la Turquie exprime concrètement sa détermination à rejeter tous les projets séparatistes ayant pour objectif de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

La Turquie reste fermement résolue à trouver une solution politique au conflit en Syrie au moyen d'une véritable transition politique, conformément au Communiqué de Genève et à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**

---